

- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité ;
- Les évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application, ont modifié le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution d'électricité ;
- Il convient de modifier les statuts du syndicat pour proposer aux membres une nouvelle compétence (art. 3.2.3 : « Infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène ») ainsi que la mise à jour de certaines compétences du syndicat et missions complémentaires.
- Que ces statuts modifiés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents : 10 voix

DECIDE :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;
- D'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté de Communes.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai de neuf mois à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 16 janvier 2017, a adopté à l'unanimité le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion du 7 septembre dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal, les communes disposent d'un délai de trois mois pour procéder à son adoption.

Ainsi, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le présent rapport.

Décision du Conseil municipal : Approbation à l'unanimité

DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 6 septembre 2017 de Mme Emmanuelle SIMONIN annonçant sa démission du conseil municipal en raison de son départ à l'étranger.

QUESTIONS DIVERSES

Communauté d'Agglomération : questionnaires aux habitants

La Communauté d'Agglo a transmis début septembre un questionnaire à destinations des habitants. Il a été décidé d'effectuer des photocopies en raison de faible nombre remis par la communauté d'agglo et de distribuer ce questionnaire dans les boites aux lettres car la date limite de retour est ce jour, le 20 septembre 2017.

Communauté d'Agglomération : Monsieur le Maire informe les conseillers de la réunion « environnement et déchets ».

Communauté d'Agglomération : contrat

Par mail du 1^{er} septembre, la communauté d'agglomération a présenté la démarche de contractualisation avec la région Normandie et le département de la Manche afin que les communes présentent des projets d'investissement sur les 5 prochaines années. La date limite étant le 8 septembre 2017, M. Le Maire a répondu et proposé :

- La construction du bâtiment communal en 2018,
- L'enfouissement des réseaux au niveau du lieu-dit « l'ancienne gare »,
- La restauration de la salle des fêtes,
- La mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la mairie,
- L'aménagement du garage dans la cours d'école suite au déménagement de l'atelier.

Manche numérique

Des travaux vont avoir lieu du Fougeray jusqu'à Dragey en passant par le bourg la semaine du lundi 25 septembre. Des déviations sont prévues.

Jacqueline MOUBECHÉ informe le conseil que le relais de la fibre est mis en fonctionnement sur Bacilly.

Pavillon aux couleurs de la Communauté d'Agglomération

La communauté d'agglomération propose l'acquisition de pavillon aux couleurs de la nouvelle communauté d'agglomération pour un cout de 188.30 € H.T.. Celui-ci représente les 5 anciennes communautés de communes (Avranches, Brécécy, Mortain, Saint James et Saint Hilaire du Harcouët) et les 2 tiges de la Normandie, le tout en une forme de Mont St Michel.

Nous avons déjà les drapeaux représentant la France, l'Europe et la région.

Non pour cette acquisition à l'unanimité

Lettre de Mme BURNOUF

Suite au goudronnage de la voie communale du lieu-dit La Robine, Mme Burnouf remercie M. Le Maire et le conseil de cette réalisation.

Pétition pour le fonctionnement des cloches de la commune

Suite à l'entretien réalisé cette année, les cloches de la commune sonnaient seulement à 7 h00 le matin, le midi et à 19h00. Une pétition de 35 signatures a été remise ce jour à M. Le Maire afin que les cloches reprennent leur sonnerie à toutes les heures.

La société d'entretien a déjà été contactée afin de remettre les cloches à sonner seulement en journée.

Nettoyage des routes

Mmes Jacqueline FRANCOIS et Magalie JOSSEAUME informent le conseil que le nettoyage des routes départementales n'est pas effectué de la même façon sur toute la commune et demandent à M. Le Maire de revoir avec la DDE les modalités d'entretien afin que des Bacillais ne soient pas lésés.

Mme Magalie JOSSEAUME précise que les ruisseaux communaux notamment au niveau de la rue des Vignes n'ont pas été réalisés.

Programmation des réunions de commissions

Action sociale le lundi 25 septembre à 20h30

Communication le jeudi 5 octobre à 19h00

Fleurissement du bourg le lundi 9 octobre à 20h30

Bâtiment, commission élargie tous les conseillers peuvent venir, le samedi 21 octobre à 10 heures sur le terrain pour voir implantation du futur bâtiment communal

Séance levée à 22h15